



Savoir *-faire*

BULLETIN DE L'ICSE VOLUME 2.1
SUR L' INTRANET: [HTTP://INTRANET.LBP/CFSI/SAVOIR-FAIRE/SF-T-O-C-F.HTM](http://intranet.lbp/cfsi/savoir-faire/sf-t-o-c-f.htm)

L'avantage d'être polyglotte

« De nombreuses études ont prouvé qu'un pourcentage élevé d'entrepreneurs perdent une part importante de leur marché parce que, littéralement, ils ne parlent pas la langue de leurs clients. Il est donc essentiel que la gamme des connaissances linguistiques englobe plus de langues que les trois—l'anglais, le français et l'allemand—qui ont toujours été utilisées dans le cadre des relations économiques et commerciales. »
(Union européenne)

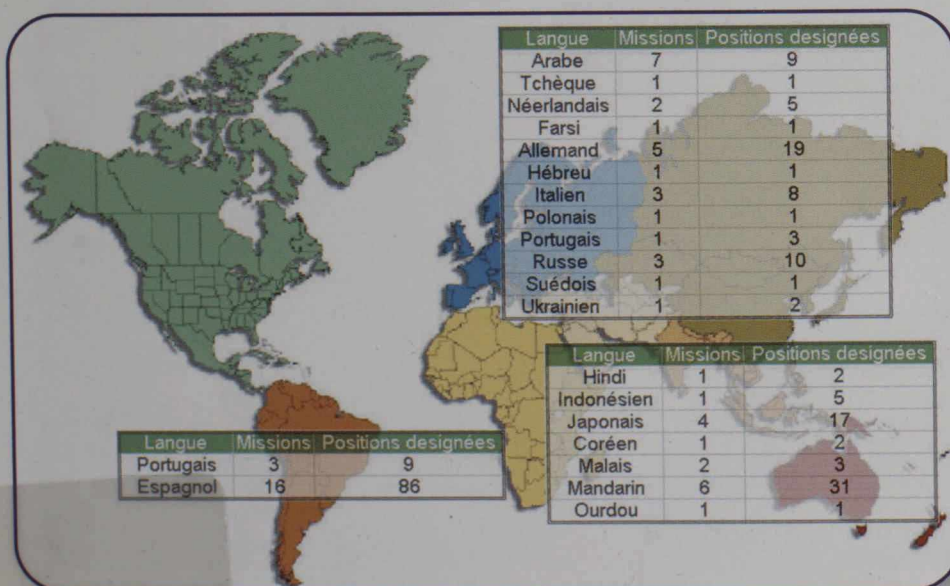
La langue vous donne un coup de main pour participer à une culture étrangère et tirer parti des avantages que cela comporte. Le fait de parler la langue du pays ajoute énormément de valeur à toutes les transactions et inspire le respect pour vos efforts personnels, pour votre organisme et pour les personnes que vous représentez. La connaissance de la langue vernaculaire est le principal outil qui permet aux nouveaux arrivants, tant aux employés qu'à leur famille, de s'adapter.

La connaissance de la langue parlée dans le pays vous permet

- de savoir ce qui se passe dans votre entourage et d'approfondir considérablement votre connaissance des divers contextes (culturel, économique, politique et des rapports personnels)
- de devenir une source plus sûre d'information
- d'être considéré comme un conseiller plus compétent en matière d'usages locaux
- d'établir rapidement votre crédibilité lorsque vous défendez des intérêts et (ou) présentez des messages devant un vaste auditoire
- d'inciter vos interlocuteurs à faire preuve de plus de sincérité et de franchise

PARLEZ ... ET VOUS TROUVEREZ!

Saviez-vous que le MAECI compte 222 postes à l'étranger qui, en vertu de leur désignation, requièrent des compétences en langues étrangères? L'année dernière, le Comité sur les langues étrangères, présidé par Joseph Caron, a examiné la désignation de postes de langue étrangère. Le Comité a demandé aux missions de procéder à un examen afin de déterminer l'importance et la fréquence des tâches à accomplir uniquement dans la langue du pays hôte. Cette mesure a eu pour effet d'accroître les efforts et les fonds consacrés à la formation des employés et (ou) au maintien de leurs acquis en langues étrangères en vue de combler ces postes. De plus en plus d'employés arriveront dans les missions avec le bagage linguistique nécessaire. La désignation fera l'objet d'un réexamen tous les trois ans. Le prochain aura lieu en 2002.



Vous partez en affectation en 2001?

Si vous partez en affectation à l'étranger en 2001, il est grand temps de prendre vos dispositions pour vous inscrire à un cours de langue étrangère (CLE). Le Centre de formation linguistique tient à s'assurer que tout le monde ait accès aux cours de langues étrangères et propose plusieurs options : cours à plein temps juste avant le départ, cours à temps partiel commençant en février, à raison d'une ou de deux journées par semaine, voire des cours pouvant être organisés le week end pour faciliter l'accès des familles. Des cours d'anglais et de français continueront d'être dispensés dans le cadre du programme d'intégration sociale. Seule condition à remplir : tous les participants (au moins cinq) qui ont besoin de suivre un cours de langue particulier devront choisir la même option.